



Fathom Five offers some of the best freshwater diving in the world. Historic shipwrecks, clear blue water and rugged scenery give this area the title "Scuba Diving Capital of Canada". Make your visit safe and enjoyable by following these safety guidelines.

- 1. REGISTER:** Before diving in Fathom Five National Marine Park, each diver must be registered.
- 2. PROTECTION:** Removal, damage or disturbance of any natural or cultural feature, or on-site equipment is prohibited.
- 3. CERTIFICATION:** All divers should be trained and certified by a recognized scuba certification organization. Uncertified divers (i.e. student divers) should dive only under direct supervision of a Dive Master or Scuba Instructor.
- 4. COLD WATER:** Fathom Five is classified as "cold water diving" with water temperatures of 4° C at depth year-round. To be better prepared for this stress:
 - a. Plan all dives as if they are 3m (10ft) deeper than your actual depth.
 - b. Take precautions for hypothermia and anticipate delayed reaction times along with decreased mobility.
 - c. Limit your depth and bottom times until you gain sufficient cold water diving experience.
- 5. RISKY DIVES:** Some shipwrecks (i.e. Arabia and Forest City) pose higher risks due to depth and disorientation. Unfortunately, more dive accidents and fatalities have occurred on these wrecks.
Dive them only if:
 - a. You have a minimum of Advanced Open Water Scuba Diver certification.
 - b. You have recent (within 90 days) experience diving deep (>25m / 80ft) in cold water (or you will be accompanied by a Dive Master or Instructor with same).
 - c. You consider factors such as your age, health, and physical & psychological fitness to dive.
 - d. You have all the appropriate equipment and it is all in excellent working order.
- 6. DIVE IN PAIRS** with a certified buddy and always perform a buddy check.
- 7. DIVE FLAG:** Ensure your dive flag is visible at all times and stay within 15m (50ft) of it. If a boat approaches, do not assume they can see you.
- 8. YOUR BOAT:** All boat operators must register their boat at the Parks Canada Visitor Centre before entering any of the designated diving sites. Your boat must display the blue-and-white "Alpha" Dive Flag at all times when divers are in the water. There must be a responsible person left on board when anchored or moored. Never leave a boat unattended.
- 9. DO NOT DIVE WITHIN BOATING CHANNELS OR DOCKING AREAS**, such as the inner harbour.
- 10. BIG TUB HARBOUR** - Tour boats do enter the Big Tub shipwreck area. Divers must follow the special operational policies for this site. A controlled access schedule is in effect for this site from May 1 to October 31.
- 11. NEVER DIVE UNDER THE INFLUENCE OF ALCOHOL OR DRUGS.**
- 12. NIGHT DIVING** should only be done by experienced divers equipped with adequate underwater lighting.

I have reviewed and understand the Parks Canada safety messages.

Signature_____ Date _____ Location_____

SCUBA DIVER REGISTRATION FORM

Last Name: _____ First Name: _____ M F

Street Address: _____ City: _____

Province/State: _____ Postal Code/Zip Code: _____

Emergency Contact: _____ Emergency Contact Telephone Number: _____

Certifying Agency: _____ Certification Level: _____ # of Dives: _____

Boat Permit Requested? Yes No Boat Permit # _____ First Ever Visit? Yes No

Age: 8-15 , 16-20 , 21-30 , 31-40 , 41-50 , 51-60 , 61+

BELOW THIS LINE FOR PARKS CANADA USE ONLY

Tag Number: _____ Tag Issue date (yyyy-mm-dd) _____

One Day

Two Day

Annual



Parc marin national

Fathom Five

RÈGLEMENT ET DIRECTIVES DE SÉCURITÉ POUR LES PLONGÉES

Le parc marin national Fathom Five offre quelques-uns des meilleurs sites de plongée en eau douce du monde. Ses épaves, ses eaux cristallines et ses paysages sauvages lui confèrent le titre de « capitale de plongée autonome du Canada ». Suivez ces directives pour une visite agréable en toute sécurité.

- 1. INSCRIPTION :** Pour pratiquer la plongée dans le parc marin national Fathom Five, vous devez vous inscrire et lire les renseignements sur la sécurité. Les frais d'inscription servent à la sécurité des plongeurs et aux services de soutien.
- 2. PROTECTION :** Il est interdit d'enlever, d'endommager ou de perturber tout élément naturel ou culturel et d'enlever ou d'endommager l'équipement se trouvant sur le site.
- 3. BREVET :** Les plongeurs doivent être formés et brevetés par une organisation reconnue. Les plongeurs non brevetés (plongeurs stagiaires) doivent être accompagnés d'un surveillant ou d'un moniteur de plongée.
- 4. EAU FROIDE :** Le parc marin national Fathom Five est un site de plongée en eau froide. En profondeur, ses eaux ont une température de 4 °C toute l'année. Pour vous préparer :
 - a. planifiez vos plongées comme si elles étaient à 3 m de profondeur de plus qu'elles ne le sont vraiment;
 - b. Prendre des précautions en cas d'hypothermie et prévoir des temps de réaction retardés ainsi qu'une mobilité réduite.
 - c. limitez la profondeur et la durée de la plongée jusqu'à ce que vous ayez acquis une expérience de plongée en eau froide suffisante.
- 5. PLONGÉES À HAUT RISQUE :** La plongée sur certaines épaves, comme l'Arabia et le Forest City, est plus risquée en raison de la profondeur où elles se trouvent et du risque d'être désorienté. Malheureusement, il y a eu un plus grand nombre d'accidents de plongée et de décès sur ces épaves qu'ailleurs.
Ne plongez sur ces épaves que si :
 - a. vous êtes breveté comme plongeur en eau libre de niveau avancé (minimum);
 - b. vous avez fait une plongée profonde (>25 m) en eau froide dans les 90 derniers jours (ou vous serez avec un surveillant ou un moniteur qui satisfait à ces critères);
 - c. vous avez tenu compte de différents facteurs comme votre âge, votre santé et votre condition physique et psychologique;
 - d. vous avez l'équipement nécessaire et il est en excellente condition.
- 6. PLONGÉE EN BINÔME :** Plongez avec un autre plongeur breveté et procédez à une vérification du matériel.
- 7. PAVILLON DE PLONGÉE :** Assurez-vous que votre pavillon de plongée est toujours visible et restez dans un rayon de 15 m du pavillon. Si un bateau approche, ne présumez pas qu'il vous voit.
- 8. VOTRE BATEAU :** Tous les conducteurs de bateau doivent s'inscrire au centre d'accueil de Parcs Canada avant d'entrer dans un site de plongée désigné. Lorsque des plongeurs sont dans l'eau, le pavillon de plongée bleu et blanc « Alpha » doit toujours être hissé. Au moins une personne responsable doit rester à bord lorsque le bateau est ancré ou amarré. Ne laissez jamais un bateau sans surveillance.
- 9. IL EST INTERDIT DE PLONGER DANS LES CANAUX DE NAVIGATION ET LES AIRES D'ACCOSTAGE,** comme le port intérieur.
- 10. BIG TUB :** Les bateaux d'excursion entrent dans la zone des épaves de Big Tub. Les plongeurs doivent suivre les règles de sécurité spéciales applicables dans cette zone. Un calendrier de limitation de l'accès est en vigueur du 1er mai au 31 octobre..
- 11. NE PLONGEZ JAMAIS APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.**
- 12. PLONGÉE NOCTURNE :** Seuls les plongeurs chevronnés munis d'un éclairage subaquatique adéquat devraient plonger la nuit.

J'ai lu et compris les directives de sécurité de Parcs Canada.

Signature : _____ Date : _____ Lieu : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PLONGEURS

Nom de famille : _____ Prénom : _____ H F

Adresse : _____ Ville : _____

Prov/État : _____ Code Postal : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Son numéro de téléphone : _____

Organisme émettre de certificat : _____ Niveau de certification : _____ Nombre de plongées: _____

Permis de bateau demandé? Oui Non Nombre de permis de bateau _____

Première visite? Oui Non Age : 8-15 , 16-20 , 21-30 , 31-40 , 41-50 , 51-60 , 61+

SOUS CETTE LIGNE POUR L'USAGE DE PARCS CANADA SEULEMENT

Tag Number: _____ Tag Issue date (yyyy-mm-dd) _____

One Day

Two Day

Annual

Parcs
Canada Parks
Canada

Canada